



## **Tournois de la caravane régionale 2026 (Valleyfield) Règlements officiels**

1. Chaque comité organisateur devra désigner une personne responsable de faire respecter les règlements généraux du curling de Curling Canada (CC) et les règlements contenus dans ce présent document.
2. La responsable du tournoi, M. Simon Hébert a plein pouvoir de faire respecter les règlements généraux du curling de CC. En cas de doute, une personne ressource faisant partie de la permanence de Curling Québec sera disponible pour l'assister.
3. Le semage des équipes a été pris en charge par Curling Québec et est établi en fonction du classement du circuit provincial le plus à jour à la date limite d'inscription au tournoi.
4. Pour pouvoir participer, une équipe doit soit :
  - a. Être dûment inscrite pour le championnat provincial Tankard 2027\* ;
  - b. Bénéficier d'une exemption pour pouvoir jouer les tournois de la caravane régionale pour la saison en cours. Les équipes ayant terminé sur le podium au championnat des clubs masculin 2026 ainsi qu'au championnat provincial Colts 2026 obtiennent une exemption. Ceci signifie qu'ils peuvent participer aux tournois de la caravane régionale sans s'être inscrits au championnat provincial Tankard 2027\*\*

\* Les équipes suivantes ne peuvent pas participer aux tournois de la caravane régionale :

- L'équipe Québec de la saison précédente ;
- L'équipe gagnante de la finale du circuit de l'année précédente ;
- Les équipes s'étant qualifié par les points CTRS lors de la saison précédente ;
- Les équipes s'étant déjà qualifiées au championnat provincial Tankard 2027 via un tournoi de la caravane régionale durant la saison en cours ;
- L'équipe s'étant déjà qualifiée au championnat provincial Tankard 2027 en remportant la finale du circuit provincial masculin 2026

\*\* Dans l'éventualité où une équipe ayant bénéficié d'une exemption gagne un tournoi de la caravane régionale, elle obtiendra son laissez passer pour le championnat provincial Tankard 2027 et devra alors payer les frais d'inscription requis pour ce championnat.

5. Formule de la compétition : Les six (6) équipes seront divisées en deux (2) sections de trois (3) équipes, qui joueront un tournoi inter-section. À la suite de la ronde préliminaire les quatre (4) meilleures équipes au classement général seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.
6. Les matchs seront de huit (8) bouts et ils devraient être complétés à l'intérieur d'une période de 2 heures (2h15 s'il y a un bout supplémentaire). Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le quatrième (4e) bouts soit complété.
7. S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.
8. Aucune pause entre les bouts incluant le 4<sup>e</sup> bout et les bouts supplémentaires. Aucune retouche à la surface de jeu n'est autorisée sans le consentement de l'organisateur.
9. Aucun temps mort ne sera accordé aux équipes
10. Le règlement de la zone sans ricochet « No-tick zone » sera appliqué intégralement.
11. Le moratoire de Curling Canada sur le brossage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling (FMC) seront autorisées durant la compétition. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.
12. L'alignement officiel des équipes participantes :
  - Équipes inscrites au Tankard 2027 : L'alignement officiel de l'équipe sera l'alignement tel qu'il a été indiqué lors de l'inscription au championnat provincial. Si une modification d'alignement est faite par la suite, cet alignement devient l'alignement officiel de l'équipe.
  - Équipes bénéficiant d'une exemption : Les équipes bénéficiant d'une exemption pour jouer les tournois de la Caravane régionale seront contactées pour confirmer leur alignement officiel lorsque la période d'inscription du tournoi sera échue. Pour être éligible à l'exemption, l'équipe doit conserver un minimum de 3 membres de l'équipe ayant terminé sur le podium du championnat provincial des clubs 2026 ou du championnat provincial colts 2026.
    - \* Les équipes pourront effectuer des modifications d'alignement après la date limite d'inscription, et ce jusqu'à la veille du tournoi à 12h00 (midi).
13. Si un ou des joueurs d'une équipe ne sont pas en mesure de disputer un match, les options suivantes s'appliqueront :

- L'équipe peut jouer avec leur 5<sup>e</sup> joueur
- L'équipe peut choisir de jouer à trois
- L'équipe peut utiliser un joueur admissible de la même catégorie (homme) qui n'est pas officiellement inscrit au sein d'une autre équipe dans l'événement ou pour le Tankard. Le remplaçant ne peut pas jouer à la position de capitaine ni lancer les dernières pierres.
- Un minimum de trois joueurs de l'équipe officielle (5<sup>e</sup> joueur inclus) doit cependant être présent sur les pistes en tout temps.
- Pour les équipes bénéficiant d'une exemption, un minimum de 3 joueurs ayant fait partie de l'équipe ayant terminé sur le podium d'un championnat donnant une exemption doit être présents sur les pistes en tout temps.

14. Il n'y aura pas de période d'exercice pré compétition.

15. Périodes d'échauffement d'avant-match (ronde préliminaire) :

Un tirage au sort sera effectué avant chacun des matchs (au moins 20 minutes avant l'heure prévue) de la ronde préliminaire pour déterminer quelle équipe s'exercera en premier. L'équipe qui gagne le tirage au sort aura le choix de la période d'échauffement ou de la couleur de pierres et doit en informer le responsable du tournoi.

Chaque équipe aura droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser quatre (4) minutes plus une (1) minute pour le tir de précision. Durant la période d'échauffement, chaque joueur peut lancer une pierre aller et une pierre retour. Le brossage sera permis.

16. Placements de dernière pierre (PDP) d'avant-match (ronde préliminaire) :

Les deux équipes doivent déclarer quel joueur lancera le PDP avant le début de la première période d'échauffement.

L'avantage de la dernière pierre au premier bout (marteau) sera déterminé par un placement après la période d'échauffement d'avant-match de l'équipe. L'équipe avec la première période d'échauffement effectuera son placement avec la rotation horaire (in-turn pour les droitiers) dès la fin de sa période d'échauffement. L'équipe avec la deuxième période d'échauffement lancera donc obligatoirement la rotation antihoraire (out-turn pour les droitiers) pour son placement.

Si la distance est de 0,0 cm ou 185,4cm (sans triangulation), un autre joueur de l'équipe lancera une deuxième pierre. Cette deuxième pierre servira uniquement pour déterminer qui aura l'avantage de la dernière pierre au premier bout et ne servira pas à départager des équipes en cas de bris d'égalité à la fin de la ronde préliminaire.

S'il y a égalité après deux lancers par équipe, un tirage au sort déterminera qui aura le marteau au premier bout.

17. Placements de dernière pierre (PDP) après la ronde préliminaire :

Toutes les équipes qui ne sont pas mathématiquement éliminées de la compétition doivent effectuer quatre (4) placements immédiatement après leur dernier match du tournoi à la ronde (sans essais avant les placements).

Les quatre (4) membres lanceront donc une pierre en respectant les règlements de curling. Le cumulatif des lancers de précision pourra être utilisé pour classer les équipes dans leurs sections. Les équipes peuvent utiliser la rotation de leur choix et peuvent varier la rotation choisie pour chaque membre de l'équipe.

Si une équipe joue le match à 3 joueurs, elle désignera un joueur qui lancera deux (2) placements avant de commencer ses placements. Ce joueur devra lancer le premier (1er) et le quatrième (4e) placement.

18. Cumulatif des placements dernière pierre (PDP) :

Le cumulatif des placements de dernière pierre (PDP) pourrait être utilisé pour départager les équipes. Le cumulatif net sera calculé en faisant le total de chaque PDP d'avant-match ainsi que des PDP après la ronde préliminaire. Le pire résultat sera retiré du calcul du cumulatif net.

19. Classement à l'issue de la ronde préliminaire :

Les quatre (4) meilleures équipes au classement général seront qualifiées pour les éliminatoires et seront identifiées Q1, Q2, Q3 et Q4. Les équipes seront départagées de la manière suivante :

1. Fiche victoires et défaites globale
2. Fiche victoires et défaites entre les équipes impliquées (si applicable)
3. Cumulatif des placements de dernière pierre (6 meilleurs résultats sur 7).

20. Ronde éliminatoire :

- Les équipes classées Q1 et Q4 ainsi que Q2 et Q3 s'affronteront en demi-finale et les 2 équipes gagnantes s'affronteront en finale.
- Les pierres utilisées pour les matchs des éliminatoires seront celles de la piste où se déroule le match. Aucune substitution de pierres ne sera possible.

21. Avantage de la dernière pierre (éliminatoires)

- Pour tous les matchs des éliminatoires, si une équipe a obtenu plus de victoires que l'autre lors de la ronde préliminaire, elle aura automatiquement le marteau et le choix de la couleur des pierres pour le match. L'équipe ayant le marteau s'échauffera en premier. La période d'échauffement sera identique à la formule utilisée lors de la ronde préliminaire.
- Si les deux équipes ont eu la même fiche victoires et défaites lors de la ronde préliminaire, l'équipe ayant le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre sera déterminé de la même façon que lors de la ronde préliminaire.